

LUNDI LE 1^{er} DÉCEMBRE 2008

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), lundi le 1^{er} DÉCEMBRE 2008 à 18 h 45,

Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. André Poulin, M. Serge Gilbert, M. Jean-Guy Marois, formant quorum.

Le conseiller Cloutier prend son siège à 19 h 05.

Le siège de conseiller no. 2 est vacant.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲▲▲▲▲▲▲▲

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION : RÈGLEMENTS REVISANT LE PLAN D'URBANISME ET LE REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT, DES PERMIS ET CERTIFICATS

1. Assemblée publique de consultation

2008-362

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que l'ordre du jour de l'assemblée publique aux fins de consultation soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. Période de question consacrée aux contribuables intéressés

Aucune question.

3. Présentation :

3.1 RÈGLEMENT NO 263-2008 VISANT À REMPLACER LE PLAN D'URBANISME NO 144-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un plan d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce plan doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-François et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 144-88 et ses amendements, soit le plan d'urbanisme de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Poulin;

2008-363

Il est proposé par le conseiller Poulin
Appuyé par le conseiller Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le PLAN D'URBANISME NO 144-88 et ses amendements avec la modification dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Céline Gagné, mairesse
générale et secrétaire trésorière.

Monique Polard, directrice

Avis de motion: Le 7 juillet 2008 – Résolution : 2008-220
Adoption du projet : Le 6 octobre 2008 – Résolution : 2008-299
Consultation publique : Le 1^{er} décembre 2008
Adoption du règlement : Le 1^{er} décembre 2008 – Résolution : 2008-363
Conformité de la MRC:

3.2 RÈGLEMENT NO 264-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 145-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de zonage sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 145-88 et ses amendements, soit le règlement de zonage de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à été tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Gilbert;

2008-364

Il est proposé par le conseiller Marois
Appuyé par le conseiller Guillemette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT DE ZONAGE 145-88 et ses amendements avec la modification dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire trésorière.

Avis de motion: Le 7 juillet 2008 – Résolution : 2008-221
Adoption du projet : Le 6 octobre 2008 – Résolution : 2008-300
Consultation publique : Le 1^{er} décembre 2008
Adoption du règlement : Le 1^{er} décembre 2008 – Résolution : 2008-364
Conformité de la MRC:

3.3 RÈGLEMENT NO 265-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 146-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de lotissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 146-88 et ses amendements, soit le règlement de lotissement de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à été tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Poulin;

2008-365

Il est proposé par le conseiller Gilbert
Appuyé par le conseiller Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 146-88 et ses amendements avec la modification dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire trésorière.

Avis de motion: Le 7 juillet 2008 – Résolution : 2008-222
Adoption du projet : Le 6 octobre 2008 – Résolution : 2008-301
Consultation publique : Le 1^{er} décembre 2008
Adoption du règlement : Le 1^{er} décembre 2008 – Résolution : 2008-365
Conformité de la MRC:

3.4 RÈGLEMENT NO 266-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 212-2002 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 212-2002 et ses

amendements, soit le règlement de construction de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à été tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Gilbert;

2008-366

Il est proposé par le conseiller Marois
Appuyé par le conseiller Guillemette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 212-2002 et ses amendements avec la modification dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire trésorière.

Avis de motion: Le 7 juillet 2008 – Résolution : 2008-223
Adoption du projet : Le 6 octobre 2008 – Résolution : 2008-302
Consultation publique : Le 1^{er} décembre 2008
Adoption du règlement : Le 1^{er} décembre 2008 – Résolution : 2008-366
Conformité de la MRC:

3.5 RÈGLEMENT NO 267-2008 VISANT À REMPLACER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 149-88 et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, la Municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement de construction sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la révision quinquennale de sa planification et de sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le projet de règlement visant à remplacer le règlement 149-2002 et ses amendements, soit le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Lingwick;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement à été tenue le 1^{er} décembre 2008;

CONSIDÉRANT Q'UN « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 7 juillet 2008, par le conseiller Marois;

2008-367

Il est proposé par le conseiller Gilbert
Appuyé par le conseiller Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Il soit statué et ordonné par le conseil municipal l'adoption du projet visant à remplacer le RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 149-2002 et ses amendements avec la modification dont copie est annexée au registre des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Céline Gagné, mairesse

Monique Polard, directrice
générale et secrétaire trésorière.

Avis de motion: Le 7 juillet 2008 – Résolution : 2008-224
Adoption du projet : Le 6 octobre 2008 – Résolution : 2008-303
Consultation publique : Le 1^{er} décembre 2008
Adoption du règlement : Le 1^{er} décembre 2008 – Résolution : 2008-367
Conformité de la MRC:

- 2008-368 4. **Levée de la session**
Il est proposé par le conseiller Poulin que la fin de l'assemblée de consultation publique soit prononcée. Il est 18 h 57.

SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique d'accueil pour les Nouveaux Arrivants

Madame la mairesse souhaite bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont été invités à venir rencontrer les membres du conseil. Un panier de produits locaux préparé par l'AFÉAS, leur est remis :

- . Yvon Marois
- . Claudette Gélinau et Camille Drapeau
- . Robert Ferland et Rachel Gosselin
- . Alexis Dalphé

1. Ouverture de la réunion à 19 h.

LE CONSEILLER CLOUTIER PREND SON SIÈGE. Il est 19 h 05.

- 2008-369 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :
Le point 28 est déplacé au point 4.4
31.1 Club d'Auto-neige Cookshire inc. – Demande d'autorisation
31.2 Balles de foin sur l'emprise de la route 257
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2008-370 3. **Adoption du procès-verbal de la session du 3 novembre 2008**
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Marois et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 3 novembre 2008 soit adopté.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Suivi des résolutions

4.1 Ententes pour achat des parcelles de terrain – Route 257

Monsieur Yvon Beaudoin a signé l'entente. Les trois autres propriétaires ont accepté verbalement l'entente et doivent transmettre l'entente signée dans les prochains jours, soit Messieurs Regent Roy, Richard Goreham et Donald Musbach ainsi que Pierre Corbeil.

4.2 Entente d'entraide incendie avec le Canton de Hampden

L'entente a été signée par les deux municipalités.

4.3 Visite du préventionniste

La 3^e visite de 2008 a eu lieu le samedi, 22 novembre 2008.

Les pompiers accompagnant M. Robert Roy : Sylvio Bourque et Martin Corriveau.

Le point 28 inscrit à l'ordre du jour est devancé au point 4.4

4.4 Entretien de la patinoire

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Cloutier et résolu que Renaud Grenier-Coates soit engagé à titre de responsable pour l'entretien de la patinoire. Le salaire total est de 275 \$ par semaine plus le 4% versé hebdomadairement, soit un montant total de 286 \$.

M. Grenier-Coates débutera le travail de fabrication de glace à partir du 14 décembre 2008 pour une période d'essai jusqu'au 10 janvier 2009. Si celui-ci satisfait les exigences le contrat se poursuivra pour se terminer le 7 mars 2009 ou au début mars, selon la température. Celui-ci pourra être aidé de Jasmin Corriveau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Rapport du maire

10 novembre : Réunion de zone pour le Pacte rural

19 novembre : Réunion à la M.R.C. du Haut-Saint-François pour le choix du préfet

20 novembre : Réunion Comité territorial pour le Pacte rural

21 novembre : Atelier et réunion spéciale pour le LET - Selon la loi, à partir du 19 janvier 2009, la MRC ne pourra plus enfouir de déchets dans son LES. La construction du LET devrait débuter au printemps 2009. Le prix pour l'enfouissement de déchets passera de 35\$ la tonne à 55\$ la tonne en 2009.

26 novembre : Conseil des maires de la M.R.C. du Haut-Saint-François

6. Rapport des comités

Le conseiller Guillemette explique que tout est prêt pour la voirie et les travaux d'entretien des chemins d'hiver.

Le conseiller Marois a assisté à une réunion du Transport du Bonheur pour le budget 2009.

Le conseiller Cloutier informe les membres du conseil des travaux de réparation pour les problèmes de chauffage au Centre communautaire.

6.1 Contremaître de voirie

M. Gosselin explique les problèmes causés par les castors dans le Rang des Pointes.

6.2 Rapport du responsable du service incendie

M. Sylvio Bourque, directeur adjoint du service incendie, informe la participation lors d'une fausse alerte et les travaux reliés à l'installation de la borne sèche.

Le rapport des dépenses pour les travaux de la borne sèche est remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

7. **Calendrier des séances ordinaires – Année 2009**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2008-372

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2009**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19 h** :

Calendrier des Année 2009 séances ordinaires		
Mois	Date	Journée
Janvier	12	Lundi
Février	2	Lundi
Mars	2	Lundi
Avril	6	Lundi
Mai	4	Lundi
Juin	1	Lundi
Juillet	6	Lundi
Août	3	Lundi
Septembre	8	Mardi
Octobre	5	Lundi
Novembre	2 ou 9	Lundi
Décembre	7	Lundi

Règlement 172-94

7 : Fête du Travail

Règlement 160-91 : Élection régulière

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-373

8. **Renouvellement contrat de travail : concierge**

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que le contrat de Josée Lapointe soit renouvelé.

Une augmentation de 3,5 % soit 9,87 \$ appliquée au contrat représentant la somme de 291,88 \$ mensuelle. L'indemnité afférente au congé annuel (4%) sera versée mensuellement. Le nouveau contrat couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Les autres conditions du contrat précédent demeurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-374

9. **Infotech – Contrat de service année 2009**

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de renouveler le contrat de service avec Infotech pour l'année 2009. Le coût du contrat est de 2 780 \$ plus taxes, pour un montant total de 3 137,93 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-375

10. **Société d'agriculture du Comté de Compton – Demande d'octroi pour la prochaine édition de l'exposition agricole annuelle**

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'accorder à la Société d'agriculture du comté de Compton un montant de 50 \$ pour la tenue de leur exposition annuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

- 2008-376** **11. Album des finissants – Polyvalente Louis-Saint-Laurent**
Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick, verse une somme de 30 \$, correspondant à 1/8 page pour contribuer à l'album des finissants de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 2008-377** **12. Demi-journée de formation pour les DG – MRC le 16 décembre 2008**
Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Marois, et résolu d'autoriser la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à un après-midi de formation tenu le 16 décembre 2008 à 13 h, à la MRC du Haut-St-François
Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 13. Demande de l'inventaire : garage et caserne incendie**
Une demande est faite afin que les inventaires des outils et équipements du garage municipal et de la caserne soient déposés pour le prochain conseil.
- 14. Gagnon et Frères inc. : Intérêts et surcharge**
Attendu l'adoption de la résolution 2008-132 le 5 mai 2008 approuvant l'octroi d'un contrat à l'entreprise Gagnon et Frères pour l'achat et le transport d'une quantité approximative de 20 000 tonnes de gravier pour les travaux de la route 257;

Attendu que les coûts de la surcharge pour le carburant sont une décision du Gouvernement du Québec;

Attendu que des appels d'offres publiques avaient été demandés et que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire et que la municipalité ne peut payer plus que la soumission acceptée;
- 2008-378** Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que la municipalité n'est pas assujettie aux frais concernant cette surcharge.
Nous recommandons que la demande de remboursement des frais supplémentaires soit acheminée au ministère des Transports.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 15. Demande de déneigement occasionnel : chemin Tolsta**
Attendu qu'une partie du chemin Tolsta est un chemin mitoyen entre les municipalités de Lingwick et Stornoway et que les coûts d'entretien sont partagés entre les deux municipalités selon l'entente relative à l'entretien de chemin adoptée par la résolution 2006-332 le 5 septembre 2006;
- 2008-379** Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Marois et résolu de fixer la participation financière du Canton de Lingwick pour l'année 2009 au montant maximum de 1 500 \$ pour l'entretien annuel du chemin Tolsta.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
- 16. Fermeture des chemins publics (anciennes emprises des routes)**
Attendu que la municipalité a adopté les résolutions 2008-282 et 2008-319 concernant la cession des anciennes emprises de la route 257 et du chemin Fontainebleau;

2008-380

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Gilbert et résolu que le Canton de Lingwick ferme à toute fin de droit à titre de chemin public les anciennes emprises de chemins visées par les plans inclus dans les résolutions 2008-282 et 2008-319 et procède à leur cession selon les dites résolutions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Offre d'achat : surlargeur face au Chemin Roy

Le dossier est reporté pour décision ultérieure advenant que les 4 propriétaires concernés désirent acquérir les parcelles de terrains respectives face à leur propriété.

18. Garage : système d'alarme

Aucune décision n'est prise, car l'inspecteur de voirie explique qu'il n'y a plus de problème actuellement.

19. Période de questions

Un citoyen demande à Madame la mairesse la possibilité qu'elle ait exprimé que le bruit occasionné par les activités commerciales exercées sur la propriété de M. Barnabé nuisait à la Ruée vers Gould.

Madame la mairesse répond que la municipalité a reçu quelques plaintes du voisinage mais aucune provenant des propriétaires de la Ruée vers Gould..

20. Pause santé de 20 h 08 à 20 h 20.

21. Rapport situation financière – au 30 novembre 2008

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque élu une copie de l'état des activités financières au 30 novembre 2008 et en fait la présentation. Les dépenses de fonctionnement et d'investissements totalisent un montant de 964 899,18 \$.

22. Adoption des comptes pour la suite du mois de novembre 2008 et comptes courants

Liste des chèques émis au cours du mois de novembre

11154	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 1/11/2008	200,00 \$
11155	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 8/11/2008	200,00 \$
11156	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell : Bureau : télécopieur: 57,59 \$ Garage : 95,25 \$	152,84 \$
11157	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Hydro Québec : éclairage public	180,81 \$
11158	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 15/11/2008	200,00 \$
11159	Fournier, Guy	Inspecteur bâtiment : sem. finis. 22/11/2008	200,00 \$
11160	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Telus : site web	11,23 \$
11161	Bourque Michel	Serv. Inc. : Pratique	29,86 \$
11162	Bouffard Stéphane	Serv. Inc. : Vérification : sept, oct. et novembre et pratique	140,37 \$
11163	Bourque Sylvio	Serv. Inc. : installation borne sèche et pratique et vérification	369,83 \$
11164	Gaillard Benoît	Serv. Incendie : vérification	14,93 \$
11165	Lapointe Josée	Serv. Incendie : fausse alerte, vérification et pratique	56,74 \$
11166	Morin Claude	Serv. Incendie : fausse alerte et pratique	41,81 \$
11167	Rousseau Alain	Serv. Incendie : fausse alerte, vérification	

	et pratique	84,62 \$
11168	Ward Frédérick Serv. Incendie : pratique	28,87 \$
11169	Whalen Steven Serv. Incendie : pratique	27,87 \$
11170	Caisse Populaire de Hauts-Boisés Remises employeur - Novembre 2008	2 653,26 \$

Remboursement de prêt à terme

17/11/2008	Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
------------	--	-------------

Dépôt direct - Employés permanents

Salaire : novembre 2008	Dépôt direct	6 014,66 \$
-------------------------	--------------	-------------

Liste des chèques émis 1er décembre 2008

11171	Cloutier Gaston Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	546,17 \$
11172	Després Claude Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	609,09 \$
11173	Gagné Céline Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	1 450,88 \$
11174	Gilbert Serge Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	516,31 \$
11175	Guillemette Marcel Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	878,69 \$
11176	Marois Jean-Guy Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	546,17 \$
11177	Poulin André Rémunération élus et allocation dépense et spéciale	546,17 \$
11178	Infotech Frais d'expédition pour chèques fournisseurs	26,55 \$
11179	Chauffage Robert Verret Voirie : diesel	714,57 \$
11180	Marché Bernadin Novembre: Bureau : timbres, piles, thermostat: 207,87 Garage : barres, corde, peinture, silicone: 71,49 Serv. Incendie : piles : 3,93	283,29 \$
11181	Pétroles Sherbrooke Centre Communautaire : huile à chauffage	1 108,10 \$
11182	J. N. Denis Niveleuse : soudure + chaînes et crochets	795,94 \$
11183	M.R.C. Haut St-François Octobre: site enfouis./redevances et questions CPTAQ	1 005,19 \$
11184	Le Centre du Camion (Amiante) inc. Camion 97 et 92 : flangue, gladhand et crédits	545,71 \$
11185	Quincaillerie N.S. Girard Centre communautaire : clés	4,49 \$
11186	Martel, Brassard, Doyon Vérification procès-verbaux et opinion et Recherche	406,35 \$
11187	Ministère du Revenu Serv. Incendie : ajustement FSS et RQAP 2007	27,83 \$
11188	Caisse Populaire de Hauts-Boisés Petite caisse : lettre enreg. et carte Noël : 36.17 \$ Petite caisse : Nouveaux arrivants : Enveloppes et paniers : 2007-2008 : 85,80	121,97 \$
11189	Dubé Équipement de Bureau inc. Cassettes audio	26,55 \$
11190	Communication Plus Voirie : location radios	50,79 \$
11191	Bourque Sylvio Service inc. : déplacement pour pièces borne	51,60 \$
11192	Société Coop. Agricole Weedon Centre commu. : chaînes, clapet, minuterie	30,21 \$
11193	Labbé Benoît Gravier : voirie et pour borne sèche	897,36 \$
11194	Soc. Coop. Lac Mégantic Voirie : plaque triangle	10,02 \$

11195	Gagné Céline	Déplacements	66,40 \$
11196	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	12,00 \$
11197	DRL Beaudoin	Équipement	Lames niveleuse et dents carbure 4 750,93 \$
11198	Després Claude	Voirie : déplacements	14,87 \$
11199	Rousseau Alain	Serv. Incendie : déplacement pour vaccination	32,00 \$
11200	Hewitt Équipement Ltée	Retroexcavatrice : cale épais. Et anneau	44,32 \$
11201	Marois Jean-Guy	Déplacements	28,40 \$
11202	Fournier, Guy	Insp. Bât. Déplacements	165,20 \$
11203	Construction A. Boisvert	Remplacement chèque : gravier	882,68 \$
11204	L. Robert G Roy enr.	Préventionniste	1 791,91 \$
11205	Gosselin Richard	Déplacements	156,80 \$
11206	Michel J. Côté – Arpenteur	Descriptions techniques - Résolution 2008-323	3 160,50 \$
11207	Location Fleurimont	Patinoire : location airlesse	275,46 \$
11208	Les Entreprises Marco Fontaine	Borne sèche : travaux	1 523,81 \$
11209	Alsco	Voirie : buanderie	101,85 \$
11210	Vitrierie Mégantic enr.	Niveleuse : vitre de porte	188,90 \$
11211	Pisciculture Gilbert	Remboursement pièces pour borne sèche	25,51 \$
11212	Services Sanitaires Denis Fortier	Novembre : collectes déchets et Récupération	2 854,44 \$
11213	Tremblay Bois Migneault Lemay	Dossier : Mrs Cloutier - 20%	614,41 \$
11214	DRL Beaudoin	Équipement	Lames charrues et sabots 1 336,44 \$
11215	Caisse Populaire de Hauts-Boisés	Bell Mobilité : Serv. Inc. location Téléavertisseurs	84,71 \$
11216	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	6,00 \$
11217	M.R.C. Haut St-François	Carte PU, nouvelle grille, questions Procédures	496,75 \$
		TOTAL:	42 363,82 \$

2008-381

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 42 363,82 \$. Le paiement pour le remboursement d'un gallon de scellant à M. André Poulin est autorisé sur réception d'une preuve.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit # 2008-12-01-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au total de 42 363,82 \$.

23. Engagement des dépenses pour le mois de décembre 2008

#POSTE	Description	Montant
Conseil municipal		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15,00
Gestion financière et administrative		
02-130-00-321	Frais de poste et publipostage	100,00
02-130-00-670	Papeterie : papier, etc	100,00

02-130-00-670	Drapeau	40,00
Aménagement, urbanisme et zonage		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	80,00
Loisir et culture		
02-701-50-631	Entretien patinoire et essence	60,00
ENGAGEMENT DE DÉPENSES DÉCEMBRE 2008 :		395,00 \$

2008-382

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Marois et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement de dépenses pour le mois de décembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Engagement des dépenses pour le mois de novembre 2008

Certificat de crédit # 2008-11-03-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au total de 395 \$.

2008-383

24. Pompier – section 3 en anglais par Internet

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin, et résolu de payer le temps de M. Whalen au tarif défini par la résolution 2006-337 pour la formation. Une feuille de temps devra être remise afin de comptabiliser les heures de formation sur Internet pour un maximum de 46 heures correspondant à la section du cours théorique Pompier 1 - section 3 établie par l'École Nationale des pompiers du Québec.

Le paiement sera accordé seulement avec une confirmation de l'examen final réussi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-384

25. Présence de l'inspecteur en bâtiment : janvier, février et mars 2009

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009, l'inspecteur en bâtiment et en environnement sera au bureau municipal de façon exceptionnelle, soit un (1) jeudi par mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-385

26. Récupération huile usée pour les particuliers

Il est proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'accepter l'entente avec Peintures récupérées du Québec inc. pour la récupération des huiles usées de façon gratuite et d'autoriser la signature de cette entente par la mairesse pour et au nom de la Municipalité du Canton de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-386

27. Réserver le montant de 5 500 \$ du poste budgétaire : 02-641-00-414 (Règlement d'urbanisme) pour l'année 2009

Il est proposé par le conseiller Marois, appuyé par le conseiller Poulin et résolu de réserver le montant au poste budgétaire : 02-641-00-414 du budget 2008 pour la modification des règlements d'urbanisme pour l'année 2009, en raison que les procédures et l'adoption finale des règlements ne sont pas terminées en date du 31 décembre 2008.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

28. Entretien de la patinoire

Ce dossier à été discuté au point 4.4.

29. Correspondance du maire

30. Correspondance de la secrétaire

31. Varia

2008-387

31.1 Club d'Auto-neige Cookshire inc. – Demande d'autorisation

Il est proposé par le conseiller Poulin, appuyé par le conseiller Cloutier, et résolu d'accorder un droit de passage au Club d'auto-neige Cookshire inc. pour l'année 2009 sur les chemins municipaux suivants: Chemin Poulin, Chemin de la Rivière-rouge et sur une section du Chemin Belvédère.

Il est également autorisé d'accorder les droits de passage sur angle droit pour les traverses sur les routes 257 et 108.

Les traverses sur les chemins Fontainebleau et de la Montagne Rouge ne devront excéder un maximum de 500 mètres.

Le Club d'auto-neige Cookshire inc. devra faire l'installation de la signalisation adéquate.

La municipalité du Canton de Lingwick ne sera pas tenue responsable de tous dommages, bris, incidents ou accidents pouvant survenir.

Un formulaire devra être signé entre les deux parties et le conseil autorise Céline Gagné, mairesse à signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2008-388

31.2 Balles de foin sur l'emprise de la route 257

Il est proposé par le conseiller Gilbert, appuyé par le conseiller Poulin, et résolu que le Canton de Lingwick fasse l'enlèvement des 3 rangées de balles de foin déposées sur l'emprise de la route 257 appartenant à la municipalité.

Advenant que le propriétaire des balles de foin, M. Luc Patry ne l'ait pas enlevé suite aux lettres et avis lui ayant été envoyé, les balles de foin seront déposées sur sa propriété et/ou s'il n'accepte pas elles seront transportées et mise en consignation sur le lot 14, rang C, appartenant à la municipalité.

Les dépenses encourues pour l'enlèvement, transport et autres seront aux frais du propriétaire des balles de foin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

32. Période de questions

Un conseiller s'informe si les roulottes qui sont installées en permanence peuvent servir de résidence.

CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2008-12-01-03

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

2008-389

33. Levée de la session

Il est proposé par le conseiller Gilbert que la levée de la session soit prononcée. Il est 21 h 22.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné, Mairesse

Monique Polard, directrice générale
et secrétaire-trésorière